

RAPPORT N° 02/5-52
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Directeur de la Régie Marchés et Droits de Place)

La Ville doit pourvoir un poste de Directeur de la Régie Marchés et Droit de Place, chargé de la gestion des marchés fixes et forains de la ville ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal.

Les missions sont les suivantes :

- encadrement et animation d'une équipe d' une quinzaine d'agents,
- administration générale du service en relation avec les autres services municipaux, les élus, les administrés et les autres administrations,
- élaboration et mise en œuvre du budget du service.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Bac + 3 minimum,
- Sens du travail en équipe,
- Goût pour le contact, sens relationnel, capacité à accueillir et communiquer.
- Capacités rédactionnelles,
- Connaissance en gestion, comptabilité et administration d'entreprise
- Bonnes connaissances en droit public,
- Pratique de l'outil informatique et permis de conduire indispensables.

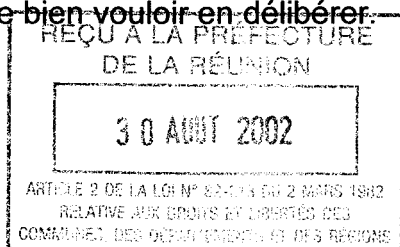
Le recrutement s'effectuera par voie contractuelle uniquement, conformément à l'Article R-2221-75 du CGCT.

Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 306,07 et 4 277,87 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Directeur de la Régie Marchés et Droits de Place)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux services publics locaux exploités en régie ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création du poste de Directeur de la Régie Marchés et Droit de Place.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

